

Fonds national de prévention



CNRACL
FONDS NATIONAL
DE PRÉVENTION

*"Agir ensemble
pour la prévention"*

> Fonds National de Prévention : présentation

Le Fonds national de prévention (FNP) a été créé par l'article 31 de la loi 2001-624 du 17 juillet 2001. Placé au sein de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL), il est géré par la Caisse des Dépôts.

Les trois missions :

- établir, au plan national, les statistiques des accidents du travail et des maladies professionnelles constatés dans les collectivités territoriales et établissements de santé,
- participer au financement, sous la forme d'avances ou de subventions, des mesures de prévention arrêtées par ces mêmes collectivités ou établissements. Ces mesures doivent s'insérer dans le cadre de la politique fixée par les autorités compétentes de l'État, après avis et propositions du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale et du Conseil supérieur de la fonction publique hospitalière,
- élaborer des recommandations d'actions en matière de prévention des risques professionnels.

Pour l'accomplissement de ses missions, le Fonds peut conclure des conventions avec tout service ou organisme œuvrant dans le domaine de la prévention des AT/MP.

Le FNP est financé par un prélèvement sur le produit des contributions retraites perçues par la CNRACL.

Les instances

Le conseil d'administration de la CNRACL

Le Conseil d'administration fixe la stratégie et les orientations du FNP après avis des conseils supérieurs des fonctions publiques territoriale et hospitalière.

Le Comité scientifique et technique (CST)

Le FNP s'est doté d'un réseau de spécialistes et d'experts pour asseoir son action sur des avis fondés, et éclairer le Conseil d'administration dans ses orientations pour sa politique de prévention.

Il est composé des représentants :

- d'instances institutionnelles (CNAMTS, INRS, OPPBTP, ANACT, ...),
- d'associations d'élus et cadres dirigeants,
- d'acteurs associés de la protection sociale et de la santé sécurité au travail,
- de personnes qualifiées.

Le programme d'action 2011-2013

1 objectif majeur

Sensibiliser les employeurs territoriaux et hospitaliers
et leur offrir les moyens pour adopter une véritable politique de prévention.

5 priorités d'actions

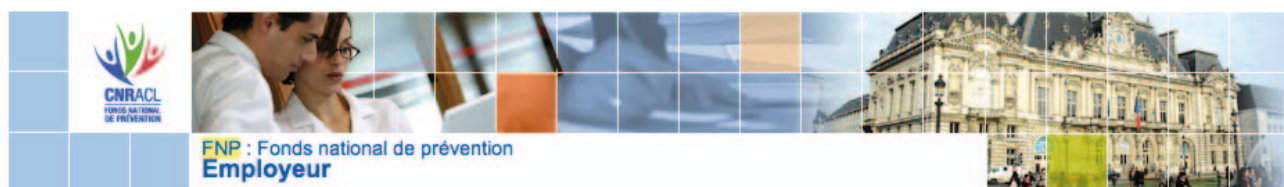
- 1 - Offrir une information et des produits diversifiés
- 2 - Favoriser le développement des démarches de prévention
- 3 - Inciter à la mutualisation des savoir faire
autour d'enjeux forts de la prévention
- 4 - Approfondir la connaissance des données sur la santé au travail
- 5 - Consolider et développer les partenariats : un moyen pour l'action

*Le FNP s'adresse aux établissements mentionnés aux titres III et IV
du statut général des fonctionnaires de L'État et des collectivités territoriales, régions, départements,
communes, établissements publics de coopération intercommunale,
services départementaux d'incendie et de secours, établissements publics de santé,
établissements sociaux et médicaux sociaux (EHPAD).*

1 - Offrir une information et des produits diversifiés

La mise en œuvre de la troisième mission du FNP constitue l'enjeu du programme d'action 2011-2013. Elle passe par la diffusion de supports d'information, d'outils et l'intensification de la communication sur des thématiques prioritaires

Site FNP : <http://fnp.cnrac1.fr>



- Retour accueil CNRACL
- Actualité
- Présentation **FNP**
- Comité Scientifique Technique (CST)
- Bulletin électronique Prévention
- ESPACE Droit de la prévention
- Publications
- Statistiques BND Prorisq
- Démarches de prévention (DP)
- Recommandations d'actions
- Hospitaliers : outils/témoignages
- Territoriaux : outils/témoignages
- Partenariats

A votre disposition sur le site

- le Programme d'actions, la plaquette, les cahiers des charges des démarches...
- le bulletin électronique, les rapports BND, bilans d'activité,... élaborés par le FNP
- le RUSST (Registre unique de santé et de sécurité au travail)
- l'espace droit de la prévention applicable dans les Fonctions publiques territoriale et hospitalière
- des retours d'expériences (diaporamas, bilans, méthodes) transmis par les collectivités
- des études, recommandations, guides, bonnes pratiques... réalisés par les prestataires ou avec des partenaires :
 - Etude sur la responsabilité pénale de l'employeur public
 - Recommandation R 437 de la CNAMTS sur la collecte des déchets ménagers
 - Lettre d'information sur les CMR...



2 - Favoriser le développement des démarches de prévention

Pour répondre à la demande croissante des collectivités territoriales ou établissements de santé, les aider à mettre en place des moyens de prévention pérennes, le FNP fait évoluer le dispositif des démarches de prévention.

Un soutien renforcé à l'élaboration du document unique

Au travers du nouveau programme d'actions, le FNP souhaite, parmi les principales thématiques retenues, généraliser la réalisation de l'évaluation des risques.

Une aide complémentaire aux démarches présentées collectivement

Afin de favoriser la mutualisation et la professionnalisation des moyens en santé sécurité au travail, le FNP octroie une aide complémentaire par collectivité pour toute démarche portée collectivement.

Ce qui change dans le dispositif

- Les modalités d'attribution des subventions
- Le financement de l'évaluation des risques, prioritaire par rapport aux autres thématiques
- L'aide complémentaire aux démarches portées collectivement
- les coûts externes de la démarche, non pris en compte dans le budget de la démarche

Thématiques prioritaires

- Évaluation des risques
- Risques liés aux substances Cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques (CMR)
- Troubles musculosquelettiques (TMS)
- Risques psychosociaux (RPS)

Les Centres de gestion, acteurs indispensables de la prévention dans la fonction publique territoriale

Le FNP développe un partenariat dynamique avec les CDG et vise à mettre en œuvre, progressivement et de manière concertée, la prévention au niveau du département.

3 - Inciter à la mutualisation des savoir faire autour d'enjeux forts de la prévention



Courriel :
fnp@caissedesdepots.fr

Un dispositif reconduit : les projets en réseaux

La création des réseaux vise à mutualiser les savoir faire des différents acteurs impliqués dans la prévention et à mettre des outils à disposition des employeurs et des acteurs de la prévention.

Le dispositif 2007/2009 est reconduit en l'état en 2011/2013, ainsi que le principe du cofinancement 1/3 FNP, 2/3 collectivités.

Attention : ce dispositif diffère de celui des démarches de prévention associant (ou regroupant) plusieurs collectivités.

Un nouveau dispositif : recherche action

Le FNP poursuit l'ambition de faire coopérer les disciplines et unir les compétences afin de nourrir l'avancée des connaissances sur des thématiques prioritaires en santé au travail.

Il met en œuvre un nouveau dispositif pour stimuler les recherches autour de projets structurants et peut :

- être à l'initiative de l'appel à projet,
- s'associer à un appel à projet lancé par un organisme tiers (institutionnel public de la prévention).

4 - Approfondir la connaissance des données sur la santé au travail

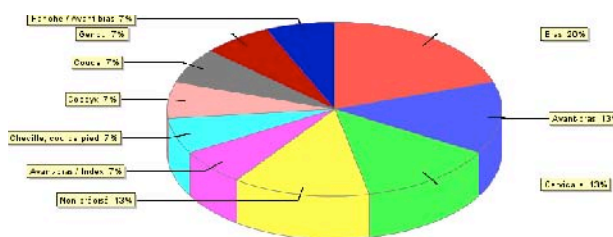
Une alimentation de la Banque nationale de données (BND)

La BND constitue :

- un des principaux points d'appui pour cibler et évaluer les démarches de prévention
- la base pour produire des rapports annuels nationaux, en ligne sur le site, permettant à chaque collectivité une comparaison avec ses indicateurs.

Recueil de données au moyen de l'outil Prorisq

siège de lésion	Collectivité	Nombre d'événements	Nombre d'événements avec arrêt	Nombre d'événements sans arrêt
Avant-bras	Commune Territoriale - DEMO - NANTES	2	1	1
Avant-bras / Index	Commune Territoriale - DEMO - NANTES	1	1	0
Bras	Commune Territoriale - DEMO - NANTES	3	2	1
Cervicale	Commune Territoriale - DEMO - NANTES	2	1	1



Un outil intuitif et performant permettant une approche métier complète

- Traiter les déclarations
- Suivre l'aspect médical
- Suivre le dossier administratif
- Analyser les accidents et les coûts
- Réaliser des tableaux de bord ⁽¹⁾
- Etablir des statistiques ⁽¹⁾
- Présenter des indicateurs et des graphiques
- Editer des documents :
 - Agents affiliés à la CNRACL ⁽²⁾
 - Rapport hiérarchique
 - Fiche d'analyse
 - Historique
 - Salariés du Régime général
 - Déclaration AT (cerfa)
 - Attestation de salaire (cerfa)
- Alimenter la BND

⁽¹⁾ imprimable et exportable au format Excel

⁽²⁾ Impression directe des documents

Développé avec et pour les collectivités hospitalières, territoriales et les services départementaux d'incendie et de secours (SDIS).

Répond à la 1ère mission du FNP

“établir, au plan national, les statistiques des accidents du travail et des maladies professionnelles”.

Répond à la circulaire du ministère de la Santé et de la Protection Sociale, qui, en date du 8 octobre 2004, demande à la CNRACL de mettre à la disposition des employeurs les outils nécessaires à la collecte de données sur les risques professionnels afin d'alimenter la Banque Nationale de Données (BND).

Dans ce cadre, la CNRACL propose l'outil Prorisq gratuitement à toutes les collectivités qui en font la demande.

Destiné à tous les acteurs de la prévention, PRORISQ, une solution gratuite pour la gestion des accidents du travail et des maladies professionnelles



Site sécurisé accessible à partir des navigateurs les plus courants

<https://www.prorisq.org>

Contacts : 05 56 11 37 65 - bnd@caissedesdepots.fr

Suppression de la saisie multiple

Interfaces entre logiciel RH et Prorisq

Elles permettent d'alimenter les différents logiciels utilisés par la collectivité, dont Prorisq, en ne saisissant qu'une seule fois les informations communes à l'ensemble des outils qu'elle utilise (identité et emploi des agents, caractéristiques des accidents, des jours d'arrêt, d'IPP).

Un intégrateur

Destiné aux éditeurs de logiciel Ressources humaines, aux assureurs, aux collectivités, il s'agit d'un nouveau circuit d'alimentation de Prorisq, qui permet d'insérer en masse, des informations déjà saisies par les employeurs dans d'autres systèmes d'informations mis à leur disposition (outil de télé-déclarations, etc.), sans nouvelles saisies.

Les collectivités, dont les données auront transité par cet intégrateur, auront ensuite la possibilité de compléter leurs déclarations d'accidents dans Prorisq et de bénéficier de ses nombreuses fonctionnalités dont le module statistique par exemple.

Une assistance

- Aide en ligne et rappel des textes réglementaires
- Assistance technique et fonctionnelle
- Formation
- Club utilisateurs permettant la collecte des demandes d'évolution du logiciel
- Tables de référence reconnues dans le domaine de l'analyse des risques

Des projets

- Développer des actions spécifiques auprès des SDIS, des CDG, etc.
- Poursuivre le développement des interfaces (outil de médecine préventive, comptable, etc.)

> 5 - Consolider et développer les partenariats : un moyen pour l'action

Pour une capacité d'intervention optimale au service de tous les acteurs du terrain, le FNP noue des liens avec les institutionnels de la prévention en vue de futurs partenariats INRS, CNFPT...

Il poursuit les partenariats déjà engagés

CNAMTS Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés

Le partenariat avec la CNAMTS, signé en 2006, a porté sur des travaux autour de deux thèmes : la sécurité routière et la collecte des ordures ménagères.

Le FNP a permis, au travers de ce partenariat, d'associer des collectivités territoriales à la réflexion sur la révision de la recommandation R 437, relative à la collecte des déchets ménagers et assimilés.

Pour accompagner la mise en œuvre de la recommandation R 437, le FNP, l'Association des maires de France (AMF), la CNAMTS, et la Fédération nationale des activités de la dépollution et de l'environnement (FNADE) ont signé une Charte nationale pour l'amélioration de la santé et de la sécurité dans la gestion des déchets.

FNCDG Fédération nationale des CDG

La convention signée le 31 décembre 2007 est organisée autour de 3 axes : la communication, la formation et la coordination d'outils mutualisables.

DSC Direction de la sécurité civile

Le FNP travaille en partenariat avec la DSC en vue de mutualiser les connaissances sur les risques auxquels sont soumis les sapeurs-pompiers et de proposer de nouvelles améliorations dans leur prise en charge.

INVS Institut national de veille sanitaire

Dans le cadre de ce partenariat, le FNP participe à la réflexion inter régimes en vue de la création d'un « entrepôt national de données » sur les accidents du travail et les maladies professionnelles.

Le FNP noue des liens avec les institutionnels de la prévention en vue de futurs partenariats :

- l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS)
- le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT)
- l'Association nationale pour l'amélioration des conditions de travail (ANACT)



<http://fnp.cnracl.fr>